

**Compte rendu des décisions prises lors de la
50^e réunion plénière du Conseil Municipal
du 20 janvier 2020**

Le Conseil Municipal :

1	<p align="center">Approuve à l'unanimité</p>	<p><u>Approbation des procès-verbaux des 48^e et 49^e séances du Conseil Municipal</u></p> <p>Les procès-verbaux des 48^e et 49^e séances du Conseil Municipal</p>																																																																
2	<p align="center">Décide sous 5 abstentions</p>	<p><u>Galerie commerciale « Carré Louvain » - achat et concession de services</u></p> <p>- d'acquérir auprès de la SCPI Edissimmo, gérée par Amundi Immobilier 90Bd Pasteur 75730 Paris Cedex 15, la partie de la galerie commerciale « Carré Louvain » constituée des 12 cellules commerciales et locaux annexes.</p> <p>-références cadastrales : section 06 parcelles 218 et 219</p> <p>-adresse : 4-6-8 chaussée Louvain, 14 rue Ste Croix, 57200 Sarreguemines</p> <p>-surface : 2.479 m2 (surface louable des cellules)</p> <p>-prix prévisionnel : 1.759.000 € hors droits de mutation et frais d'acte (et non assujetti à la TVA)</p> <p>- d'inclure à l'acte de vente une clause de substitution au bénéfice d'un concessionnaire à venir par procédure de concession de services.</p> <p>- les crédits nécessaires à cette acquisition, correspondant au prix de vente ainsi qu'aux frais d'acte et de notaire, seront prévus au budget primitif 2020 à venir.</p> <p>- d'autoriser le Maire à lancer une procédure de concession de services, afin de faire acquérir et exploiter ces cellules commerciales par un tiers, en s'attachant l'assistance d'un cabinet spécialisé en la matière.</p>																																																																
3	<p align="center">Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Décisions modificatives</u></p> <p>D'inscrire les crédits suivants par voie de décisions modificatives :</p> <table border="1" data-bbox="263 1355 1540 1758"> <thead> <tr> <th colspan="8">BUDGET PRINCIPAL</th> </tr> <tr> <th>Chapitre</th> <th>D/R</th> <th>I/F</th> <th>Fonction</th> <th>Nature</th> <th>Service</th> <th>Libellé</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>65</td> <td>D</td> <td>F</td> <td>01</td> <td>6573641</td> <td>11FI</td> <td>SUB AUX BUDGETS ANNEXES</td> <td>5 000,00</td> </tr> <tr> <td>65</td> <td>D</td> <td>F</td> <td>01</td> <td>65748</td> <td>11FI</td> <td>SUB AUX ASS. DE DROIT PRIVE</td> <td>-5 000,00</td> </tr> <tr> <th colspan="8">BUDGET ANNEXE DU PARC DE STATIONNEMENT</th> </tr> <tr> <th>Chapitre</th> <th>D/R</th> <th>I/F</th> <th>Fonction</th> <th>Nature</th> <th>Service</th> <th>Libellé</th> <th>Montant</th> </tr> <tr> <td>74</td> <td>R</td> <td>F</td> <td>8225</td> <td>747</td> <td>11FI</td> <td>PARTICIPATION DU BUDGET PRINCIPAL</td> <td>5 000,00</td> </tr> <tr> <td>65</td> <td>D</td> <td>F</td> <td>8225</td> <td>658</td> <td>22PM</td> <td>CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE</td> <td>5 000,00</td> </tr> </tbody> </table> <p>Ces virements de crédits entre le budget principal et le budget annexe du Parc de stationnement correspondent aux crédits nécessaires au paiement des frais liés à l'opération de gratuité des parkings durant la période de Noël 2019 dont le coût définitif est évalué à 35 849,40 € TTC, soit 29 874,50 € HT.</p> <p>Le passage des écritures de travaux en régie et d'amortissement au prorata temporis conduisent à l'inscription des ajustements de crédits suivants, en dépenses et en recettes sur le budget principal :</p>	BUDGET PRINCIPAL								Chapitre	D/R	I/F	Fonction	Nature	Service	Libellé	Montant	65	D	F	01	6573641	11FI	SUB AUX BUDGETS ANNEXES	5 000,00	65	D	F	01	65748	11FI	SUB AUX ASS. DE DROIT PRIVE	-5 000,00	BUDGET ANNEXE DU PARC DE STATIONNEMENT								Chapitre	D/R	I/F	Fonction	Nature	Service	Libellé	Montant	74	R	F	8225	747	11FI	PARTICIPATION DU BUDGET PRINCIPAL	5 000,00	65	D	F	8225	658	22PM	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	5 000,00
BUDGET PRINCIPAL																																																																		
Chapitre	D/R	I/F	Fonction	Nature	Service	Libellé	Montant																																																											
65	D	F	01	6573641	11FI	SUB AUX BUDGETS ANNEXES	5 000,00																																																											
65	D	F	01	65748	11FI	SUB AUX ASS. DE DROIT PRIVE	-5 000,00																																																											
BUDGET ANNEXE DU PARC DE STATIONNEMENT																																																																		
Chapitre	D/R	I/F	Fonction	Nature	Service	Libellé	Montant																																																											
74	R	F	8225	747	11FI	PARTICIPATION DU BUDGET PRINCIPAL	5 000,00																																																											
65	D	F	8225	658	22PM	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	5 000,00																																																											

BUDGET PRINCIPAL							
Chapitre	D/R	I/F	Fonction	Nature	Service	Libellé	Montant
042	D	F	01	6811	11FI	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	67 700,00
040	R	I	01	2802	11FI	AMORT. ETUDES DOC URBANISME	67 700,00
040	D	I	01	2188	11FI	AUTRES IMMO CORPORELLES	39 000,00
042	R	F	01	722	11FI	PRODUCTION IMMOBILISEE- IMMO CORPORELLES	39 000,00
023	D	F	01	023	11FI	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- 28 700,00
021	R	I	01	021	11FI	VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- 28 700,00

Pour toutes autres opérations d'ordre non évoquées ci-dessus, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'inscription des crédits budgétaires d'ordre nécessaires permettant la clôture des comptes de l'exercice 2019, en conformité avec les instructions budgétaires en vigueur et la comptabilité tenue par le comptable du Trésor Public.

4

Décide à l'unanimité

Créances admises en non-valeur – budget général 2019

L'admission en non-valeur des sommes figurant sur l'état de produits irrécouvrables transmis par la Trésorerie Municipale d'un montant total de 23 228,97 les crédits nécessaires étant inscrits au BP 2019, article 6541.

5

Décide à l'unanimité

Expérimentation de la certification des comptes – choix du mode alternatif

De poursuivre l'expérimentation de la certification des comptes locaux selon le mode alternatif de l'examen limité à certains postes comptables, en vue de la délivrance d'attestations particulières.

Les cycles sélectionnés pour la phase d'audit sont les suivants :

- Exercice 2020 : les produits de fonctionnement et l'actif immobilisé
- Exercice 2021 : les charges de personnel et les charges d'intervention

D'autoriser le Maire à lancer l'appel d'offres auprès d'experts comptables durant le 1er trimestre 2020 selon le cahier des charges transmis par la Cour des Comptes.

D'autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention pour la mise en œuvre de la deuxième phase de l'expérimentation.

6

Approuve à l'unanimité

Approbation du Compte de Gestion Assainissement 2018

Le total des masses et le total des soldes figurant au compte de gestion du budget annexe de l'assainissement à la clôture de l'exercice 2018 pour les opérations comptables de la classe 4 « comptes de tiers » et la classe 5 « comptes financiers » (classes qui ne se retrouvent pas dans le compte administratif de l'ordonnateur) :

	solde en début de gestion		opérations constatées au cours de la gestion		soldes à la clôture de gestion	
	débiteurs	créditeurs	débiteurs	créditeurs	débiteurs	créditeurs
classe 4	284 001,98	112,77	7 153,34	291 042,55	0	0
classe 5	0,00	0,00	8 266 494,58	8 266 494,58	0	0

1) CONSTATE comme suit

Les résultats d'exécution des différents comptes par section budgétaire :

	Résultat de clôture 2017		Exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018		Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture 2018	
	Déficit	Excédent		Déficit	Excédent		Déficit	Excédent
			Part affectée à l'invest.					
Investissem.		11 555,50				-11 555,50		
Fonctionnem.		272 333,71				-272 333,71		
Total		283 889,21				-283 889,21		

Le compte de clôture 2018 du budget annexe de l'assainissement constate les écritures comptables de réintégration, au budget principal, du bilan de ce budget.

3) DECLARE

que le compte de gestion du budget annexe de l'assainissement dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier Principal Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

4) APPROUVE

- le compte de gestion du budget annexe de l'assainissement 2018 du comptable, dont les écritures sont en tous points identiques à celles du compte administratif de l'ordonnateur
- la clôture du compte annexe du budget de l'assainissement.

7

Communication – utilisation des crédits pour dépenses imprévues

Des virements et des inscriptions de crédits ci-après au Budget Principal :

Section d'investissement : débit du compte 21848 – fonction 01 : 105 853,60 €

Compte crédité	Objet	Montant
314/2168	TRAVAUX RECUPERATION MOULES AUX FRICHES DE LA FAIENCERIE	40 000,00
311/21351	REPLACEMENT GROUPE FROID CASINO	2 400,00
025/21316	CREATION D'UN NOUVEL ESPACE CINERAIRE	6 954,00
511/2188	REPLACEMENT RECHAUFFEURS SERRE	8 553,60
020/21351	TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES BUREAUX RDC HOTEL DE VILLE	20 000,00
518/2168	REALISATION D'UN MUR PEINT	12 142,00
020/2181	ACHAT ARMOIRE FORTE HAUTE SECURITE	3 804,00
314/2168	TRAVAUX RECUPERATION MOULES AUX FRICHES DE LA FAIENCERIE	12 000,00

Section de fonctionnement : débit du compte 6184 – fonction 01 : 137 708,72 €

Prend acte

Compte crédité	Objet	Montant
311/617	PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE	5 000,00
020/6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATION SERVICE INFORMATIQUE	4 000,00
020/6156	FRAIS DE MAINTENANCE SERVICE INFORMATIQUE	28 000,00
020/60632	FOURNIT PETITS EQUIPEMENTS SERVICE INFORMATIQUE	1 000,00
020/611	PRESTATIONS DE SERVICE SERVICE INFORMATIQUE	1 000,00
321/615221	TRAVAUX PEINTURE INTERIEUR GYMNASSE ROWING	7 050,00
038/61521	TRAVAUX REFECTION TERRAIN SYNTHETIQUE CITE DE LA FORET	6 672,00
020/6156	CONTRAT DE MAINTENANCE GTC	6 000,00
212/6156	CONTRAT DE MAINTENANCE TRAITEMENT D'AIR ELEMENTAIRES	2 500,00
211/6156	CONTRAT DE MAINTENANCE TRAITEMENT D'AIR MATERNELLES	2 500,00
288/6156	CONTRAT DE MAINTENANCE TRAITEMENT D'AIR PERISCOLAIRE	1 500,00
311/6156	CONTRAT DE MAINTENANCE TRAITEMEN D'AIR CASINO	3 100,00
325/6156	CONTRAT DE MAINTENANCE TRAITEMENT D'AIR MQ	2 400,00
322/61521	NETTOYAGE REPARATION TERRAIN MULTISPORT CITE FORET	8 616,00
020/62878	REMBOURSEMENT FRAIS A DES TIERS	3 000,00
025/615221	REFECTION PORTAILS CIMETIERE DE NEUNKIRCH	6 960,00
314/6282	ALARME SECURISATION FRICHES FAIENCERIES DE SGMS	2 888,33
314/60632	ACHAT CAISSES POUR FRICHES DES FAIENCERIES DE SGMS	2 000,00
511/615221	TRAVAUX ELAGAGE AU PARC MUNICIPAL	2 810,40
64/6231	SUPPLEMENT MARCHÉ DE NOEL DANS LE RL	9 600,00
322/615221	CREDITS SUPPLEMENTAIRES SERVICE DES SPORTS	4 000,00
311/615228	MISE EN CONFORMITE MARCHÉ DE NOEL FERMIER	5 480,00
311/60632	MISE EN CONFORMITE MARCHÉ DE NOEL FERMIER	2 000,00
314/611	TRAVAUX D'EVACUATION EN DECHETTERIE MOULES HORS FRICHES MUSEE	5 000,00
314/6282	CONTRAT DE SURVEILLANCE ET GARDIENNAGE VERISURE MUSEE	2 600,00
314/60632	FOURNIT PETITS EQUIPEMENTS IMPREVUS MUSEE	1 000,00
314/615228	POSE PLEXIGLASS SUR CHASSIS VITRES MUSEE	3 859,00
314/615228	ECLAIRAGE DE CHANTIER POUR LES FRICHES DE LA FAIENCE	3 172,99
311/6283	MARCHÉ DE NOEL FERMIER NETTOYAGE	1 000,00
311/60632	MARCHÉ DE NOEL FERMIER PETIT EQUIPEMENT	3 000,00

8	<p>Décide à l'unanimité</p> <p><u>Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de voter l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 euros à l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite - d'autoriser le Maire ou son Adjoint Délégué à signer la convention afférente. <p>Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020 sous la référence :</p> <p>Chapitre : 024 Article : 20421</p>
9	<p>Décide à l'unanimité</p> <p><u>Prêt à usage de l'étang des peupliers et du club house à l'Association Entente Loisirs Amitié</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser le maire à signer le contrat de prêt de l'Etang des Peupliers, sis rue Jean Baptiste Barth, cadastré section 20 parcelle 503, avec l'Association Entente Loisirs et Amitiés, ainsi que toutes les pièces qui s'y rapportent.
10	<p>Décide à l'unanimité</p> <p><u>Fixation de l'indemnité de logement du pasteur de la paroisse protestante luthérienne de Sarreguemines pour l'année 2020</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'inscrire le crédit nécessaire, soit 8 199€, au budget primitif 2020 chapitre 012 - sous rubrique 024 - nature 64131 – service 12EN.

11	Décide à l'unanimité	<u>Fixation de l'indemnité de logement du Rabbin</u> - d'inscrire le crédit nécessaire, soit 2 974€ €, au budget primitif 2020 chapitre 012 - sous rubrique 024 - nature 64131 – service 12EN.
12	Décide à l'unanimité	<u>Désaffectation et déclassement du presbytère du Sacré Cœur</u> - d'autoriser le Maire à engager la procédure de désaffectation en sollicitant l'avis de l'Evêché sur production des pièces nécessaires, - d'autoriser le Maire à demander la désaffectation du presbytère au Préfet si avis positif de l'Evêché, - de procéder au déclassement du bâtiment après sa désaffectation.
13	Décide à l'unanimité	<u>Numérisation en 3D de la friche industrielle des faïenceries</u> - d'approuver le contrat de collaboration avec l'INSA de Strasbourg pour la numérisation en 3D de la friche industrielle (usine n°4 de la faïencerie) et d'autoriser M. le Maire à le signer.
14	Décide à l'unanimité	<u>Mise à jour du règlement intérieur des musées</u> - d'adopter la mise à jour du règlement intérieur des musées et de la faire appliquer à compter du 1 ^{er} février 2020.
15	Décide à l'unanimité	<u>Approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)</u> - d'approuver le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de la Commune, - d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout document s'y rapportant.
16	Décide à l'unanimité	<u>Avis à émettre sur le Programme Local de l'Habitat 2020-2025 (PLH) et sur le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs</u> - de donner un avis favorable au projet de Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences dans la mesure où ce plan pourra prendre en compte les observations suivantes : - intégrer dans la demande sur la modernisation du parc social, le groupe de deux immeubles situés 2 rue du Champ de Mars, - dans le parc privé, la Communauté d'Agglomération souhaite conforter les cibles d'intervention sur le traitement de l'habitat indigne, la réutilisation des logements vacants, sans oublier le suivi et le traitement des copropriétés fragilisées. A ce niveau, l'OPAH RU, lancée dans le cadre d'Action Cœur de Ville, apportera des éléments qui permettront d'organiser les conditions d'un meilleur repérage et d'une intervention plus ciblée sur ce type d'habitat. - de donner un avis favorable au projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs.
17	Décide à l'unanimité	<u>Acquisition d'une parcelle, sise rue de Steinbach, auprès du Conseil Départemental de la Moselle</u> - d'acquérir la parcelle cadastrée Section 16, N° 0135 d'une contenance de 1 646 m ² , située aux abords de la rue de Steinbach, auprès du Conseil Départemental de la Moselle pour un montant correspondant à l'euro symbolique, - de prendre acte que cette parcelle sera incorporée dans le domaine public de la voirie communale (83 mètres de voirie), portant la longueur totale de la voirie communale à 91,734 km, - les crédits nécessaires à cette acquisition, correspondant au prix de vente, sont prévus au BP 2020 en section d'investissement : Fonction 845 Nature 2112 Service 23FO, - d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte de vente en la forme administrative et tout document qui s'y réfère,
18	Décide à l'unanimité	<u>Acquisition d'une parcelle, cadastrée Section 76, N°137 et située au quartier de Felpersviller, auprès des consorts GILLIOTTE – WILLINGER – LARCHET</u> - d'acquérir auprès des consorts des consorts GILLIOTTE – WILLINGER - LARCHET, la parcelle cadastrée Section 76, N° 137 – Lieu-dit « Oben Am Forst » de 25,84 ares pour un montant de 27 800 €,

		<p>- les crédits nécessaires à cette acquisition, à savoir 30 000 €, correspondant au prix de vente ainsi qu'aux frais d'acte et de notaire, seront prévus au budget lotissement 2020 : Chapitre 011 Fonction 01 Nature 6015 Opération 00LOTFOL31 Service 23FO</p> <p>- de faire établir l'acte de vente par devant un notaire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte définitif ainsi que tout document qui s'y réfère.</p>
19	Prend acte	<p><u>Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) - Communication(s)</u></p> <p>- Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain</p>
20		<p><u>Divers</u></p> <p>Néant</p>

Le procès-verbal intégral de cette séance pourra être consulté à la Direction Générale des Services

Céleste LETT
 Maire
 1^{er} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération
 Sarreguemines Confluences
 Président de la Fédération Départementale
 des Maires de la Moselle
 Député Honoraire